La loi contre le port du niqab vue des Etats-Unis

14/04/2011 à 18h39

Alain Frachon s'intéresse à la une du *International Herald Tribune* (IHT) du mardi 12 avril qui était consacrée à la manifestation contre l'interdiction du port du vole intégral en France et sur l'arrestation de plusieurs participants à ce rassemblement non autorisé. Il s'interroge sur le libéralisme américain qui permet de porter le niqab mais également de brûler le Coran.

Le New York Times dénonce une loi «*rétrograde*», une «*attaque cynique contre l'islam*», «*une manifestation d'intolérance religieuse*» destinée à «*recueillir les faveurs d'une extrême droite française de plus en plus anti-immigrés*», mais qui ne «*servira qu'à encourager les agressions contre les musulmans de France*».

Ce qui pousse l'IHT à consacrer sa "une" à cette photo, c'est un sentiment à cheval entre l'étonnement et l'indignation. Pareille scène serait impossible aux Etats-Unis. Dès lors qu'il n'y a pas atteinte à la pudeur ou menace à l'ordre public, une Américaine est libre de s'habiller comme elle l'entend. […]

Pas question d'entrer dans l'argumentaire du législateur français qui, en prohibant le niqab dans les lieux publics, assure s'en prendre à un signe d'infériorité incompatible avec les principes de liberté, d'égalité et de dignité humaine défendus par la République.

A Paris, le voile intégral dans la rue, c'est le début de la charia, la marque de la soumission d'une femme ; à Washington, cela relève de son libre choix vestimentaire et religieux.

On pencherait volontiers du côté du libéralisme politique à “l’anglo-saxonne” s’il n’y avait aussi l’embarrassant pasteur Terry Jones. Celui-ci a surgi dans l’actualité un peu plus tôt, le 20 mars, en brûlant un Coran dans son église de Floride. L’autodafé visait à stigmatiser l’islam, une religion qui, selon le pasteur Jones, nourrit le terrorisme et la guerre. […]

Le jour de l’entrée en vigueur de la loi sur le voile en France, lundi 11 avril, le procureur de Strasbourg a requis trois mois de prison avec sursis et 1 000 euros d’amende contre un jeune internaute français. Il s’était filmé en direct, à l’aide de sa “web-télévision”, en train de brûler un Coran, avant d’uriner sur les flammes – séquence mise sur la Toile “pour faire de l’humour”, a-t-il expliqué.

Les droits des musulmans sont-ils mieux défendus à Strasbourg ou en Floride ?

Le Monde (Merci à Shazam)